

M. Paffanelli

Voici la annotation de M. Paffanelli - G. G. G.

JS.

JS

Notice

Venu me voir pour autre chose, le Ministre d'Italie aborde en fin de conversation la question des écoles italiennes en Suisse. La rentrée doit avoir lieu le 13 septembre et il se montre préoccupé à l'idée que des incidents pourraient se produire. Il me prie d'examiner ce qui pourrait être fait pour prévenir ces incidents. Il ne se dissimule pas que l'organisation scolaire italienne en Suisse ne pourra certainement pas être maintenue telle quelle, ne serait-ce que pour des raisons financières. Il étudie très sérieusement un programme de réduction à l'essentiel, mais tout ne peut pas être fait à la fois et il a besoin de temps pour pouvoir mener cette opération à bien dans une atmosphère sereine.

Je réponds au Comte Magistrati que nous nous serions fait scrupule d'aborder la question en ce moment, mais puisqu'il en parle lui-même, je ne peux lui cacher que le Gouvernement tessinois nous a demandé d'intervenir en faveur d'une forte réduction des écoles italiennes. Le régime précédent a été très fort dans ce domaine pour des raisons de propagande compréhensibles. On ne peut plus discerner de telles raisons aujourd'hui.

Le Comte Magistrati reconnaît le fait. Il va jusqu'à dire qu'au Tessin surtout où l'enseignement a lieu en italien, l'existence de très nombreuses écoles italiennes lui paraît difficile à justifier, mais il ne peut prendre la responsabilité, pour des raisons évidentes, de supprimer d'un mot tout l'organisme existant. Il faut que la rentrée ait lieu, qu'il puisse examiner pour chaque école quel est le nombre des inscriptions et les besoins auxquels elle répond et il est désirable que tout se passe dans le calme, parce que des manifestations intempestives déclancheraient des raisons de prestige qui rendraient un programme de réduction plus difficile. "Je souhaite, dit-il, qu'on ne me force pas à maintenir contre mon gré une école superflue, parce que son existence aurait donné lieu à des manifestations".

J'assure le Comte Magistrati que l'Autorité fédérale avait déjà entrepris de tranquilliser les esprits au Tessin. Je ne lui cache pas que je dois avoir la semaine prochaine un entretien avec M. Lepori, Conseiller d'Etat, chargé de l'instruction publique au Tessin. Je lui demande si je peux faire état vis-à-vis de M. Lepori de l'intention du Ministre

./.



d'Italie d'entreprendre spontanément une réduction substantielle des écoles italiennes au Tessin.

Le Comte Magistrati me répond qu'il ne voit pas d'inconvénient à ce que le Gouvernement tessinois sache que la Légation d'Italie à Berne est convaincue de la nécessité de réduire notablement le nombre des écoles italiennes, mais que toute publication prématurée de ses intentions serait naturellement de nature à compliquer sa tâche, de sorte qu'il compte sur nous pour ne faire état de ses intentions que dans une forme discrète et prudente.

*c'est dans un autre
qu'il faut combiner*

En lui promettant que nous ferons notre possible pour que le Gouvernement tessinois prenne patience et veille à la tranquillité autour des écoles italiennes, je lui demande s'il ne serait pas possible que le Consul général d'Italie à Lugano ait lui-même avec M. Lepori une conversation, avant le 13 septembre, pour orienter le Gouvernement tessinois sur ce qu'il est bon qu'il sache.

Le Comte Magistrati me promet d'y songer.

07

Berne, le 10 septembre 1943.

*Le Comte Magistrati reconnaît le fait. Il va
travailler à dire qu'en Tessin surtout on l'enseigne
en italien, l'existence de très nombreuses écoles italiennes
est difficile à justifier, mais il ne peut prendre
de responsabilité pour les raisons évidentes de supprimer
un tout l'organisme existant. Il faut que la rentrée ait
lieu en français. Les raisons sont en cours avec
la légation, qu'elle est tout à fait
difficile. Je souhaite dit-il, qu'on ne se force pas à
un fait qui fait qq. pas aussi surtout
de lui en ce cas et qui sont incalculables,
notamment devant les catholiques.*

P-9